

DATE :

Lundi 13 novembre 2017
de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

Saint-Maixent-l'École
Salle des Commissions au sein de
l'Hôtel de Ville
32 Rue du Palais, 79400
Saint-Maixent-l'École

INTERVENANT :

Philippe LECHAT - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux
chargés de la commande publique

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

TARIFS 2017

Les tarifs incluent les frais pédagogiques, la remise des supports pédagogiques et de documentation.

⇒ **- de 500 habitants :**

96 € la journée

⇒ **de 500 à 1000 habitants :**

116 € la journée

⇒ **de 1001 à 2500 habitants :**

126 € la journée

⇒ **+ de 2501 habitants :**

136 € la journée

**NB: Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif**

Avant propos

En MAPA, le cadre juridique de l'achat public est sur ce point très peu détaillé : la charge de l'organisation revient à l'acheteur. Encore faut-il que ce dernier en connaisse les subtilités afin d'optimiser les moyens à sa disposition, sans perdre de vue son objectif principal : rester garant des deniers publics.

C'est là tout l'intérêt de cette formation, à travers l'étude de deux documents importants dans un dossier de consultation : un règlement de consultation (RC) et un cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP-AE).

Enfin : Qui a le droit de négocier ? Que peut-on négocier ? Quand, comment et avec qui ?

Contenu

L'Étude de cas portera sur :

- **Un règlement de consultation (RC –MAPA)**
 - * La notion d'acheteur, l'objet du marché, les conditions de la consultation (type de procédure, les lots, les tranches, notion d'offre de base et variantes, le délai de validité de l'offre...)
 - * Le contenu d'une offre (les documents, les visites, les échantillons...)
 - * La dématérialisation
 - * L'examen des candidatures et des offres
 - * L'attribution
 - * Les courriers aux candidats non retenus
 - * Les recours
- **Un cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP – AE)**
 - * L'identification des parties (les formes de groupements)
 - * La durée
 - * La clause d'adhésion au contrat et les pièces contractuelles
 - * La sous traitance
 - * Les aspects financiers à travers l'étude du prix et sa variation possible, le délai de paiement, les intérêts moratoires, les pénalités, la retenue de garantie, l'avance, l'exemplaire unique ...
 - * Les délais d'exécution
 - * Les modifications possibles au contrat
 - * La réception
 - * Les dérogations aux cahiers des clauses administratives et générales
- **Focus sur la négociation en MAPA :**
 - * Le cadre juridique : qui peut négocier ? sur quoi peut porter la négociation ? son périmètre
 - * L'environnement – les différentes négociations
 - * Les objectifs recherchés – les enjeux
 - * La mise en place de la négociation dans le règlement de la consultation
 - * La régularisation possible des offres non conformes
 - * Les phases d'une négociation et son achèvement

Coupon-réponse

« MAPA, étude d'un cas concret et cadre de la négociation »

COLLECTIVITÉ :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* (ou à défaut collectivité, obligatoire) :.....

S'inscrit au repas au tarif unique de 17 € : oui non

Prise en charge financière: par la collectivité autres

Sera accompagné (e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* (ou à défaut collectivité, obligatoire) :.....

S'inscrit au repas au tarif unique de 17 € : oui non

Prise en charge financière: par la collectivité autres

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

- Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail: a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivées et l'inscription définitive est confirmée au mois 10 jours avant la session.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée